

Le site de la « Haute Vallée de l'Ain » s'étend sur 1 300 hectares. Il comprend 9 communes (Poncin, Serrières-sur-Ain, Challes-La-Montagne, Leyssard, Bolozon, Matafelon-Granges, Corveissiat, Cize et Hautecourt-Romanèche) et concerne 3 intercommunalités (Grand Bourg Agglomération, Haut-Bugey Agglomération et la Communauté de communes de Rives de l'Ain-Pays de Cerdon).

Un site naturel remarquable

Le site de la « Haute Vallée de l'Ain » est composé de :

- la rivière d'Ain sur plus de 25 kilomètres, depuis la retenue d'Allement à Poncin jusqu'au pont de Thoirette à Matafelon-Granges ;
- les affluents de la rivière (le bief et la cascade de la Pisse Vache, le ruisseau de Noire Fontaine) ;
- la base de loisirs de l'île Chambod-Merpuis ;
- des belvédères et points hauts (les Roches, Rochers de Jarbonnet, le Mont Balvay, le col de la Bréchette, la côte de Conflans) ;
- le viaduc de Cize-Bolozon et la boucle de l'Ain ;
- le site des empreintes de dinosaures à Villette ;
- l'ENS de la « Grotte et reculée de Corveissiat ».

On y trouve une mosaïque d'habitats (milieux humides, prairies, pelouses sèches, forêts...) accueillant une diversité d'espèces exceptionnelles (faucons pèlerins, grands ducs d'Europe et espèces floristiques typiques), mais aussi de nombreuses grottes et petites cavités appréciées des chauves-souris.

Des enjeux touristiques et naturels

Pour préserver et valoriser la « Haute Vallée de l'Ain », mieux la faire connaître auprès du grand public tout en maîtrisant sa fréquentation lors d'activités nature (baignade, canoë, randonnée, VTT, escalade, spéléologie, canyoning, vol libre), **le Département de l'Ain l'a labellisée Espace Naturel Sensible (ENS) en juillet 2019**. Elle rejoint ainsi les 39 autres sites ENS labellisés dans le cadre du plan Nature 2016-2021. Dans le cadre des travaux de l'île Chambod-Merpuis, le Département, gestionnaire de l'ENS de la « Haute Vallée de l'Ain », a participé à l'aménagement du sentier découverte du tour de l'île. Jalonné de panneaux présentant les 10 sites remarquables de la « Haute Vallée de l'Ain », ce parcours de 2 kilomètres est, en partie, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Département a également posé un éco-compteur afin de mesurer la fréquentation de ce sentier.



Guide découverte sur l'ENS de la « Haute Vallée de l'Ain » à télécharger sur www.patrimoines.ain.fr

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand Tél. 04 74 22 98 33 celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr

ILE CHAMBOD-MERPUIS UN SITE NATUREL RÉAMÉNAGÉ



INAUGURATION VENDREDI 16 JUILLET 2021



ILE CHAMBOD-MERPUIS

UN SITE NATUREL RÉAMÉNAGÉ

L'île Chambod est un site incontournable du département de l'Ain apprécié des touristes et des locaux. Conscient de ses nombreux atouts et pour renforcer son attrait touristique, le Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'île Chambod-Merpuis s'est engagé dans un ambitieux projet de restructuration. L'objectif ? Valoriser à la fois l'île Chambod (rive droite) et le site de Merpuis (rive gauche), mais aussi l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Haute Vallée de l'Ain » récemment labellisé.



L'ILE CHAMBOD-MERPUIS : UNE DESTINATION TOURISTIQUE INCONTOURNABLE

Un site naturel à préserver

Située dans les Gorges de l'Ain, entre Poncin, Hautecourt-Romanèche et Serrières-sur-Ain, l'île Chambod est une île artificielle de 20 hectares formée en 1960 par la mise en eau du barrage d'Allement. Sur la rive droite, la base de loisirs est ouverte toute l'année. Elle propose en été une baignade surveillée et payante, des activités nautiques (canoé, pédalo, aviron...) et des randonnées. Sur la rive gauche, le site de Merpuis permet la pratique de la pêche et accueille des espaces de pique-nique.

Renforcer son rayonnement

Le Syndicat Mixte, composé du Département de l'Ain, de Grand Bourg Agglomération et de la Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays de Cerdon, a souhaité engager d'importants travaux de restructuration pour en faire une destination phare de loisirs et de tourisme dans l'Ain. Les travaux de réaménagement débutés en septembre 2020 se sont achevés au printemps dernier. Ils se sont articulés autour de la restructuration des différents espaces et services.

Fréquentation du site
2020 : 36 000 visiteurs
(29 000 en 2019)

→ Zones de stationnement de la base de loisirs :

Afin de faciliter l'accès au site, l'organisation du stationnement a été optimisée pour faire face aux éventuels pics de fréquentation en période estivale. Ainsi, ont été créés un parking secondaire de 80 places enherbées, ainsi qu'un cheminement piétonnier.

→ Entrée de l'île Chambod :

L'espace d'accueil a été redéfini pour permettre aux visiteurs une meilleure lisibilité du site dès leur arrivée.

Le bâtiment d'accueil a été agrandi pour valoriser l'offre touristique présente sur le site de l'île Chambod-Merpuis et dans les Gorges de l'Ain. Une boutique a été mise en place.

Le franchissement de la lône a également été repensé.



→ Sur l'île :

La plage Nord a été étendue vers le Sud et les espaces de détente ont été enherbés. Une rampe à l'eau a été créée pour les personnes à mobilité réduite. Le bâtiment nautique a été rénové.

→ Itinéraire de promenade sur l'île :

Le sentier d'interprétation a été réhabilité et mis en accessibilité en partie pour les personnes à mobilité réduite.

Un parcours pédagogique d'initiation à la biodiversité et de découverte de l'ENS « Haute Vallée de l'Ain » a également été installé.



→ Site de Merpuis :

Pour rendre le site plus fonctionnel, les abords de la voirie, les zones de stationnement et les lieux de détente ont été réaménagés. Des sanitaires ont été installés et des jeux inclusifs ont été mis en place.

→ Maison Chambod (ex « bâtiment des scouts ») :

Elle fera l'objet de travaux de réhabilitation à partir du 1^{er} trimestre 2022 pour une livraison à l'été 2022.

→ Coût des travaux : 2,19 € HT

→ Financement :

- Fonds propres / Emprunt : 698 750 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 500 000 €
- Département de l'Ain : 308 874 €
- FEDER : 300 000 €
- EDF : 200 000 €
- Grand Bourg Agglomération : 66 188 €
- Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays de Cerdon : 66 188 €
- Convention du Massif du Jura - FNADT : 50 000 €